



**PREFECTURE DE LA LOIRE**  
**Monsieur le Préfet**  
**BIEUVILLE François-Xavier**  
**2 rue Charles de Gaulle**  
**42022 ST ETIENNE CEDEX 1**

**Développement des  
Territoires**

**Nos Réf.**  
RJ/FSA/MM  
26-510-136

**Dossier suivi par**  
Flore SAINT-ANDRE  
04 77 92 12 12

Objet : Engagement des acteurs pour la réalisation d'un diagnostic et d'un plan d'actions sur les masses d'eau de l'Aillant et du Trambouzan

A Saint-Priest-en-Jarez,  
Le 23 juin 2026

Monsieur le Préfet,

Dans le cadre de la huitième campagne de mesures réalisée par la DREAL pour la révision du classement des communes de la Loire en zone vulnérable aux nitrates (ZVN), les masses d'eau de l'Aillant et du Trambouzan sont proposées au classement suite aux dépassements du seuil de 18 mg/L retenu pour le classement ZVN.

La concertation engagée autour de ce projet de classement a mis en évidence la nécessité, partagée par l'ensemble des parties prenantes, de poursuivre les investigations afin de disposer d'une connaissance plus complète et objectivée de la situation avant toute décision relative à ce zonage réglementaire. C'est dans ce cadre qu'une convention, dont vous trouverez le projet en pièce jointe, a été élaborée avec les gestionnaires GEMAPIens (le SYMISOA et la Roannaise de l'eau), Charlieu Belmont Communauté et les Chambres d'Agriculture de la Loire et du Rhône. Elle formalise cet engagement ainsi que les actions relevant de chacune des parties prenantes.

Pour préciser le contexte agricole, les Chambres d'Agriculture s'engagent à réaliser un diagnostic visant à identifier les exploitations susceptibles de contribuer aux transferts d'azote. Cette démarche reposera notamment sur des audits de terrain ainsi que sur l'analyse des registres d'épandage. Les résultats de ce diagnostic permettront ensuite de définir et de déployer un plan d'actions adapté, comprenant notamment des actions de formation et de sensibilisation à destination des agriculteurs (accompagnement individuel et collectif).

**Siège Social**  
43 avenue Albert Raimond  
BP 40050  
42272 ST PRIEST EN JAREZ CEDEX  
Fax : 04 77 92 12 78  
Email : cda42@loire.chambagri.fr  
Site Web :  
loire.chambres-agriculture.fr

**Antenne FEURS**  
3 Rue du Collisée  
42110 FEURS  
Fax : 04 77 26 63 60

**Antenne PERREUX**  
714 C, Rue du Commerce  
42120 PERREUX  
Fax : 04 77 71 91 67

**N° de téléphone unique :**  
**04 77 92 12 12**

**REPUBLIQUE FRANÇAISE**  
Etablissement public  
loi du 31/01/1924  
Siret 184 210 011 00021  
NAF 9411Z  
N° TVA intracommunautaire :  
FR 93 1842 10011  
N° d'existence organisme de  
formation 8242P001342



Toute la correspondance doit être adressée de façon impersonnelle à :  
M. le Président de la Chambre d'Agriculture  
43 avenue Albert Raimond – BP40050 – 42272 ST PRIEST EN JAREZ CEDEX

Les gestionnaires GEMAPIENS, le SYMISOA pour le bassin versant de l'Aillant et Roannaise de l'eau pour le bassin versant du Trambouzan, s'engagent à conduire un programme d'investigations complémentaires visant à identifier les différentes sources potentielles de nitrates présentes sur le bassin versant concerné. Ces travaux s'appuieront sur des observations de terrain, des campagnes d'analyses d'eau et l'évaluation des différentes pressions susceptibles de contribuer à la présence de nitrates. Les résultats obtenus permettront de définir et de mettre en œuvre, le cas échéant, les actions correctives les plus adaptées.

En amont de la prospection des cours d'eau et des diagnostics agricoles, les Chambres d'Agriculture communiqueront sur ce travail auprès des agriculteurs concernés par la démarche, sous la forme d'un courrier, de réunions publiques et de relances téléphoniques si besoin.

Enfin, au regard de la compétence « assainissement collectif » exercée par Charlieu Belmont Communauté, la communauté de communes s'engage à conduire un programme d'actions ciblées sur les deux masses d'eau concernées : un diagnostic permettant d'identifier les dysfonctionnements et les pratiques susceptibles de conduire à une pollution azotée du cours d'eau récepteur puis la mise en œuvre d'un plan d'actions correctif.

La convention formalisant ces accords vous sera transmise signée dans les meilleurs délais.

Dans l'attente des investigations et des enseignements qu'elles apporteront à la compréhension des enjeux du territoire, nous sollicitons votre bienveillance afin que les conclusions de ces travaux puissent être prises en considération avant toute décision définitive concernant le classement de ce secteur en zone vulnérable aux nitrates.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de notre haute considération.

**Le Président de la  
Chambre d'Agriculture  
de la Loire**



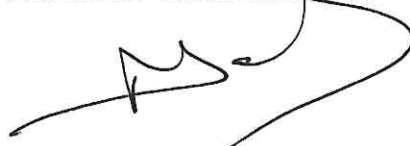
**Rémi JOUSSERAND**

**Le Président de la  
Chambre d'Agriculture  
du Rhône**



**Pascal GIRIN**

**Le Président de Charlieu  
Belmont Communauté**

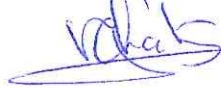


**René VALORGE**

*Pour*

**Le Président de  
Roannais de l'eau**

*Le vice président Ph. Pige CHATRE*



**Daniel FRÉCHET**

**Le Président du  
SYMISOA**



**Patrice PAVET**

**PJ :** Projet de convention multi-partenaire pour l'amélioration des pratiques sur les masses d'eau de l'Aillant et du Trambouzan